



Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 21 avril 2024



Commissaires des Courses : Luc LEDOUX, Cécile HOUDET, Patricia LORTO, Henri YERRO
Commissaires Trot Attelé : Luc LEDOUX, Cécile HOUDET, Patricia LORTO, Henri YERRO
Directeur de Réunion : Samuel DIGONAL

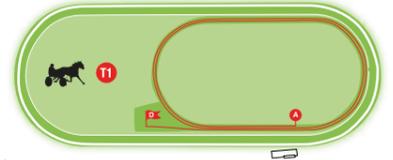
Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{ère} Course – Départ : 13 h. 00

PRIX DE L'ILET CHANCEL

Challenge des Antilles
5.000. - Attelé. - 2.600 mètres.

2.250, 1.250, 700, 400, 250, 100, 50.- alloués par la S.E.T.F.



Pour 6 à 15 ans inclus.

- Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une ou deux courses aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. aux chevaux ayant gagné trois courses ou plus aux Antilles depuis 12 mois.
Avance de 25 m. aux chevaux âgés de 11 ans et plus.

Propriétaires	Chevaux	Gains	Jockeys	Origines ♦ Eleveurs	Entraîneurs	Performances
Mme Ch. LEBRETON	1 CORNELIUS	115 250	Mme Ch. LEBRETON	Singalo et Oolook des Salines ♦ P.Y. VERVA	Mme Ch. LEBRETON	4. 2. 2 (23) 3. 2. 2.
P. LENNE	2 EMILE DE JAL	43 640	P. LENNE	One du Rib et Otero la Belle ♦ L. LECUYER	P. LENNE	6. 3. 4. 6. 5. (23) 5.
Laurent MOUTOUSSAMY	3 FOLIE DE BOURGOGNE (E)	75 670	Laurent MOUTOUSSAMY	Nahar de Beval et Magie de Bourgogne ♦ P. CALLIER	MOUTOUSSAMY	3. 2. 3. 5. 4. (23) 3.
Laurent MOUTOUSSAMY	4 DALSHIM DU NOYER (E)	125 850	Nicolas BISSON	Ready Cash et Pagoda ♦ Mme Josiane DUBIEF	MOUTOUSSAMY	5. D. D. 3. 3. (23) 4.
R. IRDOR	5 FORZAMOKO	77 800	Raymond SAINTE-ROSE	Timoko et Tinka ♦ P. VAN KLAVEREN	IRDOR	2. D. 1. 4. (23) 1. 1.
Laurent MOUTOUSSAMY	6 FIONA MAZA (E)	132 610	B. MAGDELEINE	Tag Wood et Nadia du Buisson ♦ Ecurie du MAZA	MOUTOUSSAMY	1. 1. 3. 2. 1. 1. (23) 2.

7 Engts - 1 forf.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

2^e Course

Opérations : 13h05 - Départ : 13h35

PRIX DES MATOUTOUS

Handicap de catégorie

7200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

10 440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

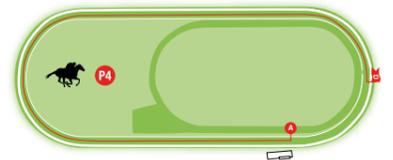
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +7.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. M. Barba	1 LEHMAN (GB) ♂	3 F. Lefebvre	62	55	M b. 5 Galileo (IRE)/Goldikova (IRE) ♦ Wertheimer & Frère	1 M. Barba	35j 12 89 (22)
2 M. J.C. Cazako	2 ARTISTIC GLORY ♀	1 Y. Barille	60,5	53,5	Fal. 6 Olympic Glory (IRE)/Artistic Light (GB) ♦ Suc. M. Jarlan	2 J.C. Cazako	35j 9 6 (23) 3 4
3 M ^{me} A. Thibaut	3 VIENNETA	-2 J. Mobian	60,5	53,5	F b. 6 Penny'S Picnic (IRE)/Veneta ♦ Ecurie Vaporetto	3 S. Joussetin	35j 14 (23) 1 3
4 M. T. Hayot	4 FEE DE MANCHE ♀	7 I. Bouaziz	59,5	52,5	F b. 4 Sidpour (IRE)/Clos Des Fees ♦ T. Hayot	4 S. Joussetin	14j 7 0 (23) 6 1
5 M. P. Penelope	5 ADEL SUN	4 M ^{me} S. Akari-Soudane	59	57,5	F b. 5 Asanga (USA)/Rondelle ♦ D. Penelope	5 P. Penelope	98j 3 (23) 4 7 7
6 M ^{me} A. Thibaut	6 RECORD ME BELLE	8 J. Moisan	59	52	F b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M ^{me} F. Beres	6 S. Joussetin	14j 2 2 1 6 7
7 M. B. Magdeleine	7 POLYXO ♀	-5 Rémi Campos	58,5	51,5	F n.p. 4 Zizany (IRE)/Queen Of Poland (GB) ♦ N. Campos	7 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 6 4 5 3
8 M. W. Vaitilingom	8 BUDDY CHOP	6 M ^{me} L. Dupelin Lalung	54	52,5	H b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	8 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 3 8 9 (23) 4

9 Engts - 1 Annul. de part.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

3^e Course

Opérations : 13h40 - Départ : 14h10

PRIX DES MILERS

8 200 € - (4 100, 1 640, 1 230, 820, 410)

Prime Propriétaire : 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids : 3 ans, 54 k 1/2; 4 ans et au-dessus, 61 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +7.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 F. Cossou/R. Sainte-Rose/A. Pelti	1 KARABABA ♀	1 non partant	61	59,5	H n.p. 8 Wootton Bassett (GB)/Fatara Froto ♦ Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi	1 R. Sainte-Rose	14j 2 9 1 6 (23)
2 M. RA. Nicolson	2 DADIDOM ♂ ♀	2 I. Bouaziz	61	67	H al. 6 My Risk/Addition ♦ M ^{me} M. Jomain	2 S. Joussetin	14j 4 8 5 2 (23)
3 M. W. Vaitilingom	3 RONNIE ROCKET ♀ ♀	3 J. Moisan	61	65	H b. 4 Birchwood (IRE)/Lingreville ♦ LC. Crane	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	35j 6 2 (23) 5 5
4 M. D. Francisque	4 WALLIS ET FUTUNA ♀	4 Y. Barille	59,5	63	F b. 6 Territories (IRE)/Life Of Risks ♦ M ^{me} I. Corbani	4 D. Francisque	56j 0 1 4 (23) 3
5 M. L. Moutoussamy	5 BLUE BAYOU ♀	6 Rémi Campos	59,5	73	F b. 4 The Gurkha (IRE)/Datia (IRE) ♦ Miklin Stables LLC	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 11 4 2 4
6 R. Irdor/R. Sainte Rose	6 MISS BELIEVE ♀	5 F. Lefebvre	59,5	67,5	F b. 7 Make Believe (GB)/Miss Bex (IRE) ♦ Ecurie Haras du Cadran	6 R. Sainte-Rose	14j 3 2 1 (23) 2
7 M. D. Singarin	7 ROAD TO THEROCK ♀	-7 J. Mobian	59,5	73	F b.f. 8 Sommerabend (GB)/Spirit Of The Sea ♦ Suc. M. Hassan	7 S. Joussetin	35j 3 (23) 2 1 1

7 Engts

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

4^e Course

Opérations : 14h15 - Départ : 14h45

PRIX DES ACCRAS

Handicap de catégorie

6 600 € - (3 300, 1 320, 990, 660, 330)

9 570 € (4 785, 1 914, 1 435, 957, 478) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

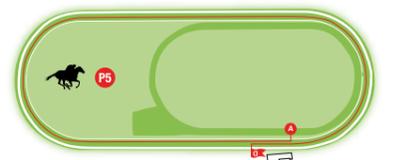
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 50 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +12.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Eleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. V. FEVEREL	1 BINT HABISSETT ♀	5 J. Moisan	62	50	F b. 5 Tornado (IRE)/Habissett ♦ Haras du Grand Courgeon	1 V. FEVEREL	35j 0 1 (23) 2 2
2 M ^{me} A. Thibaut	2 MISS ESTRELLA	1 F. Lefebvre	61	49	F gr. 4 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} LR. Ruster	2 M ^{me} A. Thibaut	14j 4 9 6 8 5
3 M. J.C. Cazako	3 COPIN D'ABORD ♀	4 Y. Barille	59	47	M b. 6 Reply (IRE)/Coriante ♦ Y. Fremiot	3 J.C. Cazako	14j 12 5 9 (22)
4 M. F. Borderieux	4 SUNDAY HOLIDAYS ♀	6 M ^{me} S. Akari-Soudane	58,5	57	F b. 7 Sunday Break (JPN)/Gwenhwyfar (IRE) ♦ C. Jouandou	4 F. Borderieux	14j 3 0 0 (23) 6
5 M. B. Magdeleine	5 DEVNA ♀	7 Rémi Campos	57	45	F b.m. 6 Amadeus Wolf (GB)/Dykam ♦ Suc. M. Jarlan	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 4 5 7 (23) 6
6 M. T. Hayot	6 LOI DU TALION ♂ ♀	-2 I. Bouaziz	55,5	43,5	H b. 4 Sidpour (IRE)/Tu T'Laisses Aller (GB) ♦ O. Nemonin	6 S. Joussetin	14j 5 7 3 6 (23)
7 M ^{me} A. Thibaut	7 PLANTAYYA ♀	3 J. Mobian	55	43	F b. 9 Planteur (IRE)/Darayya (IRE) ♦ JP. Boin	7 S. Joussetin	35j 6 8 3 (23) 3

9 Engts - 2 Forf.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ☉ des œillères, ☼ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, ♀ un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (M) Modification du poids porté par le cheval - (P) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - (N) Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ⚡ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles - Nom du jockey en caractère gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur * : Chevaux absents depuis 5 mois et + - " - " : Chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances : nombre de jours depuis la dernière course.

* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

5^e Course

Opérations: 14h50 - Départ: 15h20

PRIX DE PAQUES

Handicap de catégorie

7600 € - (3800, 1520, 1140, 760, 380)

13300 € (6650, 2660, 1995, 1330, 665) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Référence: +0,5.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. D. Singarin	1 L'AMI MELKIOR ♂	2 J. Mobian	62	61,5	H b. 3 Seabhac (USA)/Wheels Of Love (IRE) ♦ Ecurie Pandora Racing	1 S. Joussetin	14j 3 2 5 (23) 1
2 M ^{me} Y. Luce	2 SILVERTA	6 J. Moisan	58,5	58	F. b. 3 Taj Mahal (IRE)/Silver Face ♦ Haras de Sainte-Gauburge	2 M ^{me} Y. Luce	35j 3 4 6
3 M. F. Cossou	3 LAUFE CHOP	5 Rémi Campos	57,5	57	H. b. 3 Born To Sea (IRE)/Laureva Chope ♦ A. Chopard	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	35j 4 8 2 3 (23)
4 M. F. Borderieux	4 YANA CHOPE ♀	3 F. Lefebvre	c 53,5	55	F. b. 3 Captain Chop/Mayana Chope ♦ A. Chopard	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 3 6 (23) 6
5 M ^{me} A. Thibaut	5 SANGA SURPRISE ⊗	1 I. Bouaziz	c 52	53,5	F. b. 3 Asanga (USA)/Lady Surprise ♦ D. Singarin	5 M ^{me} A. Thibaut	56j 8 (23) 5 7 5
6 M. W. Menialec	6 LISTAN TIME ♀	4 M ^{me} S. Akari-Souidane	52	50,5	H. al. 3 Listan (IRE)/Artiste Time ♦ D. Francisque	6 W. Menialec	14j 5 5 6 5 (23)

8 Engts - 2 Forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

6^e Course

Opérations: 15h25 - Départ: 15h55

GRAND PRIX DE LA CARAIBE

20000 € - (10000, 4000, 3000, 2000, 1000)

35000 € (17500, 7000, 5250, 3500, 1750) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Caraïbes. Poids: 57 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. A. Drame	1 BEST OR NOTHING	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	57	55,5	H. al. 3 Eclair Du Fada/Alamira ♦ O. Nemorin	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 4 6 (23) 2 3
2 M. E. Magdeleine	2 KMARON DE CAMBEILH	7 J. Moisan	57	61,5	H. b. 3 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ J.M. Nemorin	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 4 5 7 8 (23)
3 M. W. Vaitilingom	3 CHASSEUR DE PRIME	1 Rémi Campos	57	61	H. b. 3 Broox (IRE)/Dionaea ♦ L. Nemorin	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	35j 2 1 2 (23) 1
4 M. J.C. Cazako	4 DRAMAKUTA	5 Y. Barille	55,5	62	F. b. m. 3 Eclair Du Fada/Ay Cheche ♦ G. Zie	4 J.C. Cazako	35j 1 5 (23) 4 1
5 M. D. Gombaud-Saintonge	5 CARIFTA ♀	3 J. Mobian	55,5	59	F. b. 3 Broox (IRE)/Hanouka ♦ O. Nemorin	5 S. Joussetin	35j 3 1 2 1 (23)
6 MA. Sorhaindo/A. Drame/S. Sainte-R	6 TANASSANG ⊗ ♀	4 M ^{me} S. Akari-Souidane	55,5	54	F. b. 3 Asanga (USA)/Tinassang ♦ R. Sainte-Rose	6 R. Sainte-Rose	14j 1 7 2 4 6
7 M. R. Sainte-Rose	7 DAYANASSANG ♀	6 F. Lefebvre	55,5	58	F. b. f. 3 Asanga (USA)/Dahlia Deux ♦ D. Sainte-Rose	7 R. Sainte-Rose	14j 2 4 7 4 (23)

10 Engts - 2 Forf. - 1 N.D.P.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

7^e Course

Opérations: 16h00 - Départ: 16h30

PRIX DES RAMEAUX

Handicap de catégorie

7600 € - (3800, 1520, 1140, 760, 380)

11020 € (5510, 2204, 1653, 1102, 551) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env.

Référence: +0.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} Y. Luce	1 J'AI ME MA REINE	4 Rémi Campos	62	62	F. b. 5 Recorder (GB)/Testa Mora ♦ J.L. Lenoury	1 M ^{me} Y. Luce	14j 5 9 8 (23) 1
2 M. J.C. Soukai	2 KIWI CHOPE ⊗	5 J. Moisan	62	62	F. b. 5 Kheylef (USA)/Kadance Blue ♦ A. Chopard	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 2 6 3 (23) 3
3 M ^{me} Y. Luce	3 LASTLOTOFTHE SALE ♀	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	62	60,5	H. b. 6 Dream Ahead (USA)/Rzyzana ♦ Ecurie Normandie Pur Sang	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 7 7 (23) 2 6
4 M. D. Singarin	4 LA PANTHOURIE ♀	2 J. Mobian	61,5	61,5	F. b. 4 Birchwood (IRE)/Bocca Bianca (GER) ♦ M ^{me} E. Petit	4 S. Joussetin	14j 4 3 3 2 (23)
5 M. J.C. Soukai	5 MOJITO JUNIOR	6 I. Bouaziz	59	59	H. b. 5 Cat Junior (USA)/Don'T Touch Me ♦ A. Jordan Torres	5 J.C. Soukai	56j 1 2 1 (23) 7
6 M. D. Gombaud-Saintonge	6 SANDRO GOLD	1 F. Lefebvre	56	56	H. al. 4 Eclair Du Fada/Goldinina ♦ M ^{me} S. Tian-Sio-Po	6 S. Joussetin	14j 3 5 2 7 7

6 Engts

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

Prochaine réunion à l'hippodrome de Martinique (Plat /Trot) : Dimanche 5 mai 2024



Renseignement au **0596 51 76 49**

Tout savoir sur l'Hippodrome de Martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...) :

www.hippodromedecarre.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...

RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

1^{er} Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.

2^e Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.

3^e Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.

4^e Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.

5^e Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.